

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas-Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PANDON et Fils, 26, Chaussée d'Alsenberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 9 45, 11 46, m., 12 23, 1 52, 2 39, 5 42, 6 48, 7 28, 8 38, 9 28, 11 08 s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 48, 7 18, 8 45, 10 18, 11 22, m., 1 20, 2 45, 5 40 5 38, 7 18, 8 22, 10 36, 11 38 Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 07, 2 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 15, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 28, 11 00 Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 15, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 37, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir

BOURSE DE PARIS
DU 7 NOVEMBRE

3 0/0	41 90
4 1/2	89 10
Emprunts (5 0/0)	98 60

DU 9 NOVEMBRE

3 0/0	41 90
4 1/2	89 10
Emprunts (5 0/0)	98 60

ROUBAIX, 9 NOVEMBRE 1874

ELECTIONS DU 8 NOVEMBRE 1874

à l'Assemblée nationale
DÉPARTEMENT DU NORD
RÉSULTATS CONNUS
M. Parsy 108 927
M. Fiévet 89 837

Résultat des cantons de Roubaix

ROUBAIX (VILLE)
Inscrits: 9679
Votants: 6725
MM. C. Fiévet 2084
Parsy 4562
Bulletins blancs et nuls 79

VILLE DE ROUBAIX

1^{er} bureau (mairie)
Inscrits: 3000
Votants: 2113
MM. C. Fiévet 684
Parsy 1430
Bulletins blancs et nuls 19

2^e bureau (salle des Pompiers)
Inscrits: 2557
Votants: 1747
MM. C. Fiévet 595
Parsy 1133
Bulletins blancs et nuls 19

3^e Bureau (école du Trichon.)
Inscrits: 2122
Votants: 1456
MM. C. Fiévet 406
Parsy 1030
Bulletins blancs et nuls 20

4^e Bureau (école Notre-Dame.)
Inscrits: 2000
Votants: 1499
MM. C. Fiévet 419
Parsy 969
Bulletins blancs et nuls 21

WATTRELOS
Inscrits: 1359
Votants: 1022
MM. C. Fiévet 869
Parsy 143
Bulletins blancs et nuls 10

CROIX
Inscrits: 526
Votants: 466
MM. C. Fiévet 206
Parsy 261
Bulletins blancs et nuls 1

WASQUEHAL
Inscrits: 506
Votants: 389
MM. C. Fiévet 228
Parsy 149
Bulletins blancs et nuls 2

VILLE DE TOURCOING

Canton nord
Inscrits: 2563
Votants: 1542
MM. C. Fiévet 554
Parsy 952
Bulletins blancs et nuls 36

BOUSBECQUES
Votants: 297
MM. C. Fiévet 190
Parsy 102
Bulletins blancs et nuls 5

HALLUIN
Inscrits: 969
Votants: 780
MM. C. Fiévet 370
Parsy 204
Bulletins blancs et nuls 6

LINSÈLLES
Votants: 724
MM. C. Fiévet 603
Parsy 106
Bulletins blancs et nuls 15

NEUVILLE
Inscrits: 354
Votants: 296
MM. C. Fiévet 228
Parsy 56
Bulletins blancs et nuls 14

RONCO
Inscrits: 807
Votants: 612
MM. C. Fiévet 294
Parsy 312
Bulletins blancs et nuls 6

Canton sud
Inscrits: 4141
Votants: 2953
MM. C. Fiévet 1091
Parsy 1794
Bulletins blancs et nuls 68

BONDUES
Inscrits: 793
Votants: 544
MM. C. Fiévet 282
Parsy 254
Bulletins blancs et nuls 8

MARCO

Inscrits	1274
Votants	835
MM. C. Fiévet	459
Parsy	332
Bulletins blancs et nuls	14

MOUVEAUX

Inscrits	587
Votants	470
MM. C. Fiévet	325
Parsy	137
Bulletins blancs et nuls	8

Voici les résultats par arrondissements:

Arrondissement d'Avesnes
Parsy: 15,975
Fiévet: 11,825

Arrondissement de Cambrai (moins deux cantons.)
Parsy: 16,312
Fiévet: 8,879

Arrondissement de Douai.
Parsy: 10,000
Fiévet: 11,502

Arrondissement de Lille
Parsy: 34,432
Fiévet: 22,951

Arrondissement de Dunkerque (moins Bergues et Bourbourg.)
Parsy: 5065
Fiévet: 7474

Arrondissement d'Hazebrouck.
Parsy: 5454
Fiévet: 16101

Arrondissement de Valenciennes.
Parsy: 17,764
Fiévet: 10,621

Elections législatives du 8 novembre

Paris, 8 novembre, 11 h. 51 soir.
Les résultats connus à l'heure qu'il est donnent 13,424 voix à M. Madiet-Montsu, candidat républicain (radical), et 3,542 voix à M. Morin.

Beauvais, 8 novembre.
De Mouchy, conservateur, 12,160.
Rousselle, radical, 7,818.
Levasseur, républicain, 5,966.
(Voir aux dernières nouvelles).

LETRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 8 novembre.
Le gouvernement a tenu à faire démentir les bruits qui circulaient depuis plusieurs jours relativement à ses intentions pour l'époque de la rentrée de l'Assemblée nationale. Mais il n'a pas jugé nécessaire d'avoir recours au Journal officiel: il s'est borné pour cette fois à la publicité de l'agence Havas, tous ces bruits n'étant que d'importance secondaire et n'étant que le prélude des agitations prochaines.

Donc il n'a pas été délibéré dans les conseils du gouvernement sur l'envoi d'un message présidentiel à l'Assemblée, ni sur les modifications éventuelles du cabinet, ni sur les propositions constitutionnelles qui pourraient émaner de l'initiative gouvernementale.

Nous ne demandons pas mieux que de nous en rapporter aux démentis officiels; mais il est hors de doute que depuis plusieurs semaines l'éventualité de modifications ministérielles a été fréquemment étudiée dans le haut personnel administratif. Il n'y a pas dix jours, diverses personnes qui sont d'ordinaire assez bien renseignées, affirmant que tout se préparait pour l'organisation d'un cabinet dont les trois personnages les plus importants seraient MM. de Broglie, de Fourtou et Decazes. On voudrait reconstruire la majorité du 24 mai, et sans faire aux bonapartistes des concessions qui soulèveraient une telle chez les républicains et les légitimistes, on cesserait de prendre à leur égard toute mesure qui leur permette de se dire persécutés.

J'avoue que j'ai pu de confiance dans ce projet de reconstituer la majorité du 24 mai.

Les partis sont si divisés, si morcelés que, avec la chambre actuelle, le gouvernement ne pourra jamais compter que sur des majorités mobiles. Puis il est évident que le maréchal, qui a toujours montré un grand respect pour l'Assemblée, ne change pas de ministres à la veille de la rentrée. Dès lors les combinaisons ministérielles élaborées dans l'entourage présidentiel, n'ont plus que la portée d'efforts individuels, intéressants à noter, mais sans influence ultérieure sur le cours des événements.

Quinze jours nous séparent des élections municipales. Le parti qui est déjà engagé sur le caractère que doivent avoir ces élections. La République française a d'abord lancé son mot d'ordre: Les électeurs doivent choisir avant tout des républicains, systématiquement écarter tout candidat appartenant à un autre parti, quels que soient d'ailleurs son mérite et ses services antérieurs.

On assure que le gouvernement aura déjà fait connaître sa volonté, quels que soient les résultats du scrutin de ne pas charger les maires en exercice. Naturellement les gens d'opposition ne manqueront pas de dire que le gouvernement ne respecte pas les décisions du suffrage universel.

Il paraît que le fonctionnement prochain des conseils de révision pour l'armée territoriale a jeté quelque émotion dans le pays. Le ministre de l'intérieur a cru utile d'envoyer une circulaire aux préfets. Il y rappelle la nécessité d'exécuter la loi sur l'armée.

On se souvient de l'émoi causé surtout dans certaines parties de la France par l'organisation de la garde mobile. Le cas est moins grave, et les charges seront moins lourdes: il faut donc espérer que l'émotion signalée par les préfets se calmera vite, et que le patriotisme empêchera les intéressés de se plaindre du caractère rétroactif de la loi. En même temps, il est certain que, dans la pratique, il sera apporté des adoucissements à son application.

Le gouvernement vient d'envoyer des ordres formels au général Pourcet pour que notre frontière soit scrupuleusement respectée par les Espagnols des deux côtés.

A propos de l'Espagne, on dit qu'une circulaire du duc Decazes à tous ses représentants près les cours étrangères doit réaffirmer que l'Allemagne était restée complètement étrangère à cette fameuse note ou memorandum signifié récemment par l'Espagne à la France. Nous en sommes bien aise, mais était-il bien utile de donner à M. de Bismarck ce certificat de sagesse?

Ce soir M. le duc Decazes inaugure ses réceptions d'hiver au ministère des affaires étrangères. Avant la réception il y aura un dîner auquel sont invitées les principales employés de ce département ministériel, un dîner de famille.

On assure que le maréchal de Mac-Mahon a eu ces jours derniers un entretien avec des membres du haut commerce parisien. Il n'est pas vrai qu'il lui ait remis une pétition demandant que toutes les questions irritantes de la politique fussent ajournées jusqu'après le 1^{er} janvier; mais dans la conversation le maréchal aurait déclaré que le commerce et l'industrie pouvaient se reposer entièrement sur lui pour empêcher toute crise qui pourrait entraver le mouvement d'affaires de fin d'année.

M. John Lemoine, qui se présentera pour remplacer M. Jules Janin à l'Académie Française, a déjà commencé ses visites. Comme on a reproché au spirituel écrivain d'avoir tour à tour crié: Vive le roi! et: Vive la république! il a soin de n'emporter nulle part aucune édition de ses œuvres, de peur de se tromper dans la distribution.

Malgré la publicité considérable donnée par des envois de circulaires à l'histoire des mille, il paraît que la spéculative entreprise sous le nom du général Garibaldi ne réussit pas mieux en Italie qu'en France. En effet voici en effet que la ville de Naples vient de voter une pension viagère de 3,000 fr. au solitaire de Caprera.

Cham est un grand poète; dans sa revue du dimanche, il publie un dessin au desous duquel il a écrit: continuation des pourparlers entre le cent droit et le cent gauche. Le dessin représente deux messieurs chauves qui échangent leurs horzions.

M. Emile de Girardin annonce lui-même par une lettre que publie la France que, à partir du 15 novembre, il prendra la direction de ce journal. M. Emile de Girardin ressemble à ces artistes: Bouffé, Frédéric Lemaître, Déjazet, qui prennent vingt fois leur retraite et reprennent sans cesse sur le théâtre où résistent toujours à leurs oreilles les échos des succès passés. M. de Girardin a la nostalgie de journalisme.

Hier soir, la porte Saint-Martin a donné la première représentation du *Tour du monde en 80 jours*: le rideau n'est tombé sur le dernier tableau qu'à deux heures du matin. Cette pièce inaugure un nouveau genre de féeries amusantes et instructives ou y voit défilier tous les costumes du monde, et de jolis ballets vont essayer de faire revivre l'ancienne réputation de la porte Saint-Martin.

Le *Tintamarre* qui ne respecte rien, dit aujourd'hui que M. Louis Veuillot, l'ardent polémiste, devrait être appelé de Père Angot.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

sera chargée d'effectuer la partie matérielle de la révision, pour les cantons autres que ceux de Lille; mais les décisions définitives ne pourront être prises que par le conseil de révision qui statuera d'après le travail qui lui sera soumis, avec dessein à l'appui, lorsqu'il se transportera au chef-lieu de canton. Les intéressés seront admis à ce moment à présenter au conseil de révision leurs observations et réclamations.

Article 3. — Les deux seules exemptions admises pour l'armée territoriale sont les exemptions pour défaut de taille et pour infirmité. L'exemption au titre défaut de taille ne peut être accordée qu'aux hommes ayant moins de 1 m. 54, conformément à l'art. 18 de la loi du 27 juillet 1872.

Article 4. — Les seules dépenses admises sont celles indiquées aux paragraphes 4 et 5 de l'art. 14 de la loi du 21 mars 1832. Pour les formalités à remplir et les justifications à produire, on devra se conformer aux prescriptions de l'instruction ministérielle du 28 avril 1873, aux opérations relatives des conseils de révision et insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la même année.

Article 5. — Les hommes qui ne se présenteraient ni devant la commission d'examen, ni devant le conseil de révision, seront inscrits d'office sur les listes de l'armée territoriale.

Article 6. — MM. les maires ou leurs adjoints, revêtus de leurs écharpes, assisteront aux séances des commissions d'examen et du conseil de révision. Ils se mettront en mesure, non-seulement de renseigner la commission d'examen et le conseil sur l'identité des hommes appartenant à leur commune, mais encore de les éclairer sur les cas d'exemption ou de dispensa allégués.

Article 7. — Les opérations, tant des commissions d'examen que du conseil de révision auront lieu à la mairie de chaque chef-lieu de canton, et à la préfecture pour les cinq cantons de Lille, les jours et heures indiqués ci-après, savoir:

Devant la commission d'examen: QUE NOY SUR-DREULLE. — Comines, Dédémont, Lompnet, Péronchies, classes 1855 à 1866, lundi 16 novembre 9 heures du matin.

Quesnoy-sur-Deûle, Verlinghem, Warneton Bas, Warneton Sud, Wervicq-Sud classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

LA BASSEE. — Aubers, Fournes, Fromelles, Hauty, Hecles, Illies, clas es 1855 à 1866, lundi 16 novembre, 9 heures du matin.

LA BASSEE, Marquillies, Sainghin-en-Weppe, Salomé, Wicres, classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

HAUBOURDIN. — Reaucamps, Emmerin, Eogles, Esnetières-en-Weppe, Erquinghem-le-Sac, Escobecques, Haubourdin, classes 1855 à 1866, lundi 16 novembre, 9 heures du matin.

Ligny, Lomme, Loos, classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 h. du matin.

Halleuines-lez-Haubourdin, Le Masnil, Radinghem, Santes, Sequedin, classes 1855 à 1866, mercredi 18 novembre, 9 heures du matin.

CYSOING. — Bachy, Bourghelles, Bouvinois, Campchin-en-Pévèle, Cappelle, Coblécour, classes 1855 à 1866, lundi 16 novembre, 9 heures du matin.

Cysoing, Gauch, Mouchin, classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

Louvil, Péronne, Sainghin-en-Mélançois, Templeuve, Wannohain, classes 1855 à 1866, mercredi 18 novembre, 9 heures du matin.

SECLIN. — Allennes-lez-Mariais, Annoulin, Bauvin, classes 1855 à 1866, lundi 16 novembre, 9 heures du matin.

Campchin-en-Carembault, Carnin, Chemy, Gondcourt, Herring, Houplin, classes 1855 à 1866, mardi 17 novembre, 9 heures du matin.

M. le président remercie M. Ladureau et le prie également de déposer son mémoire, pour qu'il soit statué par le Conseil d'administration sur son insertion dans le Bulletin.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

L'arrêté suivant vient d'être publié et affiché:

Nous, conseiller d'Etat, préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion-d'honneur,

Vu les lois des 27 juillet 1872 et 24 juillet 1873;

Vu les instructions de M. le ministre de la guerre;

ARRÊTONS:

Article premier. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 2. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

(1) Le mémoire de M. Ladureau a été d'abord présenté au Comité d'utilité publique qui en a demandé la lecture en assemblée générale.

Article 2. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 3. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 4. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 5. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 6. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 7. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 8. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 9. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 10. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 11. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 12. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 13. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 14. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 15. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 16. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 17. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 18. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 19. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 20. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 21. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 22. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 23. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.

Article 24. — Dans le but non-seulement d'accélérer les opérations, mais aussi d'éviter plusieurs déplacements onéreux pour un même canton, une commission d'examen composée du maire du chef-lieu de canton, président, du premier adjoint au maire et d'un officier de l'armée du grade de capitaine,

Article 25. — Les opérations relatives à la formation de l'armée territoriale pour les classes 1855 à 1866 inclusivement, auront lieu ainsi qu'il est dit ci-après pour les cantons de l'arrondissement de Lille.